



## QUESTIONS PRATIQUES / 2016



## SOMMAIRE / 2016

<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b>	4
POUR PROLONGER VOTRE CONTRAT	4
POUR RESTITUER VOTRE VÉHICULE	5
POUR UNE RESTITUTION ANTICIPÉE DE VOTRE VÉHICULE	6
POUR CHANGER DE CENTRE DE RESTITUTION	7
<b>SPÉCIFICITÉS DOUANIÈRES</b>	8
PARTICULARITÉ PORTUGAL	
PARTICULARITÉ SUISSE	

## MERCI D'AVOIR CHOISI CITROËN EURO PASS !

Sur le site [www.citroen-europass.com](http://www.citroen-europass.com), vous trouverez toutes les informations concernant votre contrat ainsi que les plans d'accès aux centres de livraison et de restitution, avec leurs jours et horaires d'ouverture.

- N'oubliez pas de confirmer, 4 jours à l'avance, votre heure de restitution auprès de votre centre.
- L'entretien de votre véhicule doit être réalisé conformément aux préconisations de votre carnet d'entretien et toute intervention sous garantie doit s'effectuer dans le réseau Citroën.
- Merci de restituer le véhicule dans un état de propreté correct, correspondant à un usage normal.
- Ne laissez jamais dans le véhicule :
  - **le certificat d'immatriculation** du véhicule
  - **la carte verte internationale** d'assurance automobile
  - **les clés** du véhicule

## INFORMATIONS PRATIQUES POUR PROLONGER VOTRE CONTRAT

**Quand :** au plus tard 4 jours ouvrables avant la fin de votre contrat.

**Contact : CITROËN EURO PASS**, du lundi au vendredi (sauf jours fériés français) entre 8 h et 16 h 30 au **+33 (0)1 56 47 61 61** ou par e-mail à [extension-tt@mpsa.com](mailto:extension-tt@mpsa.com).

### Tarif de prolongation / jour

C3 / C3 Picasso	<b>30 €</b>
C4 / C4 Cactus / C4 Picasso / Grand C4 Picasso / Berlingo	<b>35 €</b>
C5 / C5 Tourer	<b>40 €</b>
Jumpy	<b>45 €</b>



## POUR RESTITUER VOTRE VÉHICULE



**Il est impératif de contacter le centre de restitution pour organiser votre restitution.**

**Quand :** 4 jours ouvrables avant la fin de votre contrat. Pensez à préciser l'heure de votre restitution.

**Contact :** votre centre de restitution mentionné sur votre bon de commande (voir coordonnées sur la liste des centres remise à la livraison ou sur le site [www.citroen-europass.com](http://www.citroen-europass.com)).

### Éléments à rendre :

- le certificat d'immatriculation (carte grise ou CPI) du véhicule,
- les 2 clés du véhicule.

### Tarif 2016 de facturation des éléments manquants :

- Carte grise : 200 €
- Clé : 200 €



Tout véhicule restitué sale (poils, sable, boue, sellerie tachée, détritrus laissés dans le véhicule...) fera l'objet d'un nettoyage complet facturé 80 €.

## POUR UNE RESTITUTION ANTICIPÉE DE VOTRE VÉHICULE

**Contact :** CITROËN EURO PASS, du lundi au vendredi (sauf jours fériés français) entre 8 h et 16 h 30 au **+33 (0)1 56 47 61 61**.

### Conditions du remboursement des jours non utilisés :

Deux conditions cumulatives :

- contrat initial minimal de **30 jours**,
- et restitution **au moins 7 jours** avant la fin du contrat.

**Pas de remboursement pour les 21 premiers jours de contrat (35 premiers jours pour Jumpy).**

**Pas de remboursement des contrats courts.**

**Pas de remboursement des 7 derniers jours du contrat initial.**

Le remboursement correspond à l'écart de prix entre le contrat initial et le contrat modifié sur lequel est appliquée une retenue de 20 %.

Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit au représentant qui vous a vendu le contrat.

**Important :** En cas de prolongation du contrat, il ne peut y avoir de remboursement au titre de restitution anticipée.

## POUR CHANGER DE CENTRE DE RESTITUTION

**Quand :** au plus tard 4 jours ouvrables avant la fin de votre contrat.

**Contact :** CITROËN EURO PASS, du lundi au vendredi (sauf jours fériés français) entre 8 h et 16 h 30 au **+33 (0)1 56 47 61 61** ou par e-mail à **extension-tt@mpsa.com**.



## SPÉCIFICITÉS DOUANIÈRES

### PARTICULARITÉ PORTUGAL

La législation portugaise limite à **90 jours** la durée de circulation des véhicules immatriculés en TT (Transit Temporaire) sur son territoire.

Un document nommé «**GUÍA DE CIRCULAÇÃO**» non renouvelable est exigé et doit être obtenu auprès des douanes. Nous vous recommandons de le faire à la frontière d'entrée ou à l'un des bureaux de douane des principaux ports ou villes du pays.

### PARTICULARITÉ SUISSE

La législation suisse demande aux étudiants ou stagiaires étrangers résidant temporairement en Suisse pour leurs études, arrivant avec un véhicule non immatriculé en Suisse, de se déclarer à la douane en complétant un document «**15 - 30**» (disponible au bureau de douane). Ce document coûte environ 25 CHF.

**Important :** Il est de votre responsabilité de vous conformer à la législation en vigueur dans les pays visités.

